



Là où l'enfant prend son envol

Régie interne

ADOPTÉE LE 20 MARS 2018

Table des matières

Présentation	3
Mission et valeurs	4
Structure administrative.....	5
Orientations générales.....	6
Horaire de l'installation	6
Heures d'ouverture.....	6
Système de gestion des présences.....	6
Arrivée et départ des enfants	7
Assiduité.....	8
Horaire type d'une journée au CPE Alouette	9
Calendrier de fermeture du CPE.....	10
Fermeture exceptionnelle	11
Absences spéciales	11
Saines habitudes de vie	11
Communication avec les parents	15
Conclusion.....	16
Bibliographie.....	16

Présentation

Le Centre de la petite enfance Alouette a vu le jour le 15 mars 1999. Situé dans les installations de la Base militaire des Forces canadiennes de Bagotville, le CPE accueille à l'époque 60 enfants de 0 à 5 ans chaque jour. Dès son ouverture, il offre ses services à plusieurs familles militaires pour devenir, en cours de route, un CPE en milieu de travail dédié exclusivement au personnel de la BFC de Bagotville. C'est d'ailleurs pour répondre au besoin de sa clientèle que la plage horaire s'étend de 6h45 à 18h.

Fier de son service et soucieux de soutenir davantage la communauté militaire, le CPE augmente son nombre de places subventionnées en accueillant 80 enfants par jour: 15 poupons et 65 enfants de 19-59 mois parmi lesquels ont retrouves des groupes de multiâge et des groupes de 4 ans.

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de ses services, le CPE délaisse le service de traiteur pour embaucher une responsable de l'alimentation chargée d'élaborer des menus appropriés au CPE, de cuisiner sur place et offrir une vaste gamme d'aliments frais et sains pour les tout-petits.

Le CPE bénéficie de nombreux avantages liés à son statut de CPE en milieu de travail. En plus de ses deux cours extérieures, les enfants profitent de la proximité de nombreux parcs, espaces verts, jeux d'eau, tous situés dans le quartier résidentiel des militaires. De plus, le centre de la petite enfance a su développer des liens avec les ressources du milieu, ce qui lui permet d'avoir accès à des gymnases et à la piscine, à l'emprunt d'équipements et de matériels sportifs, à diverses activités regroupées, etc.

Également, le CPE Alouette développe des liens dans le réseau de la petite enfance. Il est membre d'association et de regroupement. Il peut ainsi accroître ses compétences et connaissances sur la petite enfance en bénéficiant de formations, d'échanges et de partage entre partenaires du réseau.

Depuis quelques années, le CPE met l'emphase sur l'amélioration continue afin d'offrir aux enfants une qualité éducative à jour et adaptée à leur réalité. Les saines habitudes de vie sont également mises de l'avant pour permettre aux enfants de faire la

découverte de nouveaux aliments, de bouger dans un environnement sécuritaire, harmonieux et respectueux de leur unicité.

Mission et valeurs

MISSION

L'équipe de travail veille à l'application du programme éducatif du ministère de la Famille où le développement global de l'enfant se situe au premier plan. Celle-ci contribue quotidiennement au bien-être de l'enfant, à sa santé et à sa sécurité tout en favorisant l'acquisition des saines habitudes de vie.

Afin de réaliser sa mission, le CPE Alouette priorise l'amélioration continue de ses pratiques, la formation de son personnel ainsi que le partenariat avec les différents acteurs du milieu.

«LA OU L'ENFANT PREND SON ENVOL»

VALEURS

Un milieu accueillant, stimulant, harmonieux, adapté à sa clientèle distincte et dans lequel l'enfant est au cœur des actions quotidiennes; voilà en quoi le CPE Alouette se démarque.

Plaisir

L'enfant apprend par le jeu à travers ses explorations, ses expériences spontanées, ludiques et ses interactions.

Sécurité

PHYSIQUE et AFFECTIVE. L'ensemble du personnel accueille les enfants de manière bienveillante et répond à leurs besoins tout en assurant le bien-être, la santé et la sécurité de ceux-ci.

Autonomie

Autonomie : l'enfant apprend en observant, en imitant, en expérimentant, et en communiquant avec les autres. Il a une motivation interne et des aptitudes naturelles que l'adulte guide et accompagne.

Unicité/ individualité

Accorder de l'importance aux caractéristiques et aux besoins de chacun des enfants. Développement d'une connaissance approfondi de chaque enfant. Également associé à la valeur de respect : des particularités de chacun, de son rythme de développement et de sons champs d'intérêt.

Structure administrative

STRUCTURE

Le CPE Alouette détient un permis en installation du ministère de la Famille donnant le droit de recevoir 80 enfants, dont 15 poupons de 0 à 18 mois et 65 enfants âgés de 18 à 59 mois.

L'organisation est administrée par un conseil d'administration de cinq parents-utilisateurs, d'un membre issu de la communauté militaire et d'un membre du personnel. La gestion du CPE est assurée par une direction générale qui travaille de pair avec l'équipe d'éducatrices ainsi que l'équipe de soutien.

ASSURANCES

Le CPE détient une assurance pour tout ce qui concerne sa responsabilité civile et les biens qu'il possède le conseil d'administration détient une assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants.

Orientations générales

Dans l'objectif d'assurer la qualité des services offerts, le CPE Alouette propose une plate-forme éducative basée sur le programme éducatif du ministère de la Famille (MF) qui favorise tous les aspects du développement de l'enfant.

Parallèlement au programme éducatif, des sorties sont planifiées afin de développer des contacts avec le milieu. Des ressources externes sont également invitées à venir rencontrer les enfants.

La place des parents occupe une grande importance au sein du CPE. L'implication des parents sur le conseil d'administration favorise la diversité et la flexibilité des services offerts afin de répondre aux besoins spécifiques de la communauté.

Horaire de l'installation

Notre programme éducatif est le cadre qui oriente l'action éducative au CPE Alouette. Il a pour objectif de favoriser le développement global et harmonieux de l'enfant, également de promouvoir la qualité éducative en guidant les interventions du personnel éducateur et en assurant la cohérence des interventions dans le milieu de garde.

HEURES D'OUVERTURE

Les heures d'ouverture du service de garde sont du lundi au vendredi de 6h45 à 18h. Le CPE demeure ouvert toute l'année sauf les jours fériés prévus à l'entente de service.

SYSTÈME DE GESTION DES PRÉSENCES

Le CPE utilise un système de gestion des présences appelé AMISGEST. Ce système a pour but d'identifier plus facilement les arrivées et les départs de vos enfants. De plus,

cela permet de renseigner rapidement les éducatrices et/ou les remplaçantes sur les enfants qu'elles ont à leur charge et surtout sur les particularités de ceux-ci (allergies, particularités médicales, etc.). Également, en cas de sinistre ou d'urgence, les éducatrices sont en mesure de vérifier rapidement si tous ses enfants à charge sont présents avec elle et d'en faire le décompte.

ARRIVEE ET DEPART DES ENFANTS

Arrivée

- L'enfant est sous la responsabilité du service de garde une fois que son parent a quitté le CPE.
- En arrivant, le parent doit se diriger vers le vestiaire avec son enfant afin de le dévêter pour qu'il soit apte à joindre une éducatrice.
- Les enfants ayant moins de 18 mois sont conduits aux pouponnières.
- À moins d'une indication particulière, les enfants rattachés à des groupes multiâges ou 4 ans ne peuvent pas être laissés aux locaux de pouponnière.

Départ

- Seul le parent peut quitter le CPE avec son enfant, à moins qu'il ait avisé le CPE qu'une autre personne viendra chercher l'enfant. À ce moment, il devra mentionner le nom et le statut de la personne choisie. À son arrivée, si la personne n'est pas connue du personnel, l'éducatrice demandera à cette dernière de s'identifier avec une carte d'identité.
- L'heure de repos des enfants est prévue entre 12h30 et 14h. Afin d'offrir une période de repos adéquate aux enfants, les parents sont invités à venir chercher leur enfant en dehors de cette période.
- L'enfant est sous la responsabilité du parent à partir du moment où ce dernier se présente à l'enfant et à l'éducatrice.
- L'enfant est considéré comme ayant quitté le CPE lorsqu'il a franchi la porte extérieure.

Il est à noter également que selon le Code civil du Québec, art.32, « Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner. » Par conséquent, le devoir de protection du CPE envers l'enfant qui lui est confié doit aller jusqu'à refuser de remettre l'enfant à un parent qui vient le chercher en état d'ébriété ou qui semble confus pour différentes raisons. Advenant ce cas, le parent se verra dans l'obligation d'appeler une autre personne pour venir chercher l'enfant. Si le parent refuse les recommandations de l'éducatrice, celle-ci appellera le service de police pour de l'assistance.

ASSIDUITE

Toute absence ou retard doit être signalé au CPE au plus tard à 9h. (418) 677-4000 (7048)

La durée quotidienne des services de garde

- Le contrat de service de garde à contribution réduite prévoit qu'un enfant inscrit pour une journée complète devrait fréquenter le service de garde minimalement quatre heures.
- Le contrat de service de garde à contribution réduite prévoit un maximum de dix heures de garde par jour, par enfant.
- Lorsque l'enfant dépasse une période continue de garde maximale de 10 heures par jour de façon occasionnelle ou régulièrement, des frais supplémentaires pourraient être facturés à la suite d'une entente entre le parent et la direction du CPE.

Arrivée après 9h

Dans le but de suivre la routine établie et par respect pour les autres enfants, le parent qui arrive après 9h prépare l'enfant en fonction de la température extérieure en s'assurant de :

- lui appliquer de la crème solaire;
- le vêtir d'un maillot de bain (été);
- le vêtir d'un habit de neige complet, cache-cou, mitaines (hiver).

Il est de la responsabilité du parent de reconduire son enfant à l'endroit où se situe le groupe (selon le lieu affiché sur le cadre de la porte du local).

Le parent qui prévoit apporter son enfant après 11h15 doit s'assurer que ce dernier ait mangé son repas du midi.

Départ après 18h

Dans le cas où il est impossible pour un parent de venir chercher son enfant avant la fermeture de CPE (18h), il doit en informer sans délai le personnel afin d'éviter que certaines démarches soient entreprises.

- Des frais additionnels de 10\$ par tranche de 10 minutes de retard seront facturés au compte du parent tel qu'il est prévu à l'article 5 de l'entente de service
- Le dossier d'un parent qui cumule plus de trois retards dans une même année pourra être traité par le conseil d'administration. Les administrateurs pourraient prendre certaines mesures allant jusqu'à la résiliation de l'entente de service entre le CPE et le parent.

HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE AU CPE ALOUETTE

HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE AU CPE DE PLUS DE 18 MOIS		HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE AU CPE POUPONS	
6h45	Accueil des enfants	6h45	Accueil des enfants
	Accueille des enfants et entrée progressive des éducatrices		Accueille des enfants et entrée progressive des éducatrices
8h30	Collation	8h30	Collation
	Lavage des mains et collation		Routine de préparation à la collation
9h00	Activités éducatives	9h00	Activités éducatives
	Habillage et jeux extérieurs / Activités éducatives selon les thèmes proposés		Habillage et jeux extérieurs / Activités selon les thèmes proposés Repos selon les besoins du poupon
11h15	Dîner	11h15	Dîner

	Lavage des mains avant le dîner Le dîner se prend dans la salle attitrée au groupe Activité d'hygiène : Lavage des mains et du visage, brossage des dents, changement de couche		Lavage des mains avant le dîner Le dîner se prend dans la salle attitrée au groupe Activité d'hygiène : Lavage des mains et du visage, brossage des dents, changement de couche
12h15	Période de repos	12h15	Période de repos
	Préparation à la routine du repos, histoire, jeux calmes Réveil progressif des enfants vers 14h15		Préparation à la routine du repos. Repos selon les besoins du poupon Réveil progressif des enfants
14h30	Collation	14h30	Collation
	Lavage des mains et collation		Lavage des mains et collation
15h00	Activités éducatives	15h00	Activités éducatives
	Habillage et jeux extérieurs / Activités selon les thèmes proposés		Habillage et jeux extérieurs / Activités selon les thèmes proposés
15h45- 18h	Départ	15h45- 18h	Départ
	Regroupement graduel / Départ des enfants et des éducatrices		Regroupement graduel / Départ des enfants et des éducatrices

Dans les pouponnières, l'horaire est établi selon les besoins des enfants. Par exemple, les heures des repas et repos sont adaptées à chacun des poupons. Plus l'enfant vieillit, plus sa routine s'apparente à celle des 18 mois et plus.

CALENDRIER DE FERMETURE DU CPE

Le CPE prévoit des journées de fermeture lors de jours fériés tout au long de l'année. Toutes les activités normales sont alors interrompues. Pour les journées exactes, vous pouvez vous référer à l'entente de service annuelle. Lors de ces journées de fermeture, l'entente de service de garde à temps partiel ou complet prévoit que le parent acquitte les frais de garde prévus pendant ces congés.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

En cours de journée, il peut survenir des événements exceptionnels comme une panne électrique, un bris d'aqueduc ou un autre événement nécessitant la fermeture du CPE. Dans ce cas, dépendamment de la durée estimée, la direction du CPE se réserve le droit d'appeler les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant.

Dans le cas de chutes de neige abondante rendant les routes difficilement praticables ou fermées, la direction du CPE se réserve le droit d'appeler les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant plus tôt.

Le contrat de service de garde, à temps partiel ou complet, prévoit que le parent acquitte les frais de garde prévus pendant une journée de fermeture.

ABSENCES SPECIALES

Lorsque le parent prévoit un congé ou des vacances pour son enfant, il doit en aviser le CPE le plus rapidement possible. Pour la période des fêtes, la semaine de relâche et la saison estivale, un formulaire sera distribué aux parents afin de connaître leurs intentions de vacances.

Saines habitudes de vie

Les saines habitudes de vie touchent la saine alimentation, le jeu actif ainsi que le développement moteur.

Avec tous les facteurs externes (stress, horaire, craintes, performance, écrans, etc.) qui entourent notre société de plus en plus sédentaire, l'apprentissage et l'adoption de saines habitudes de vie s'avère être une solution essentielle; l'enfant a besoin de bouger, d'être actif, d'explorer, de créer ses propres jeux afin d'apprendre, de comprendre ce qui l'entoure et ainsi grandir en santé.

SAINES HABITUDES ALIMENTAIRE

La saine alimentation va bien au-delà que de la simple valeur nutritive des aliments offerts aux enfants. Elle se définit également par la qualité de l'offre alimentaire (contenu de l'assiette) et le contexte dans lequel se passe le repas (tout ce qui entoure l'assiette).

Un enfant qui est exposé quotidiennement à des aliments nutritifs, bons au goût et dégustés dans une atmosphère agréable en présence d'adultes signifiants est plus susceptible d'associer la saine alimentation à des expériences positives, et ainsi de développer le goût de manger sainement.

Au CPE Alouette, comme nous avons la responsabilité de voir, entre autres, au bien-être et à la santé des enfants, nous mettons l'accent sur des aliments quotidiens à haute valeur nutritive à travers notre menu équilibré.

De plus, toute la dimension du plaisir associé aux repas permet d'en retirer de la satisfaction, ce qui contribue aussi à la santé dans son sens large.

Pratiques privilégiées au CPE

Le personnel éducateur favorise le développement des saines habitudes alimentaires en:

- mangeant avec les enfants;
- faisant découvrir aux enfants les aliments à leur état pur;
- effectuant des dîners pique-nique;
- faisant participer les enfants dans tout le processus de pousse des légumes et fines-herbes (semis, boîte à papotage, cueillette);
- offrant de l'eau à volonté;
- mettant sur pied un bac pour la découverte culinaire;
- aménageant les locaux avec des coins cuisine munis d'aliments réalistes;
- donnant l'opportunité aux enfants de cuisiner;
- faisant participer les enfants dans diverses tâches lors des repas;

- accompagnant l'enfant dans la reconnaissance de ses signaux de faim et de satiété.

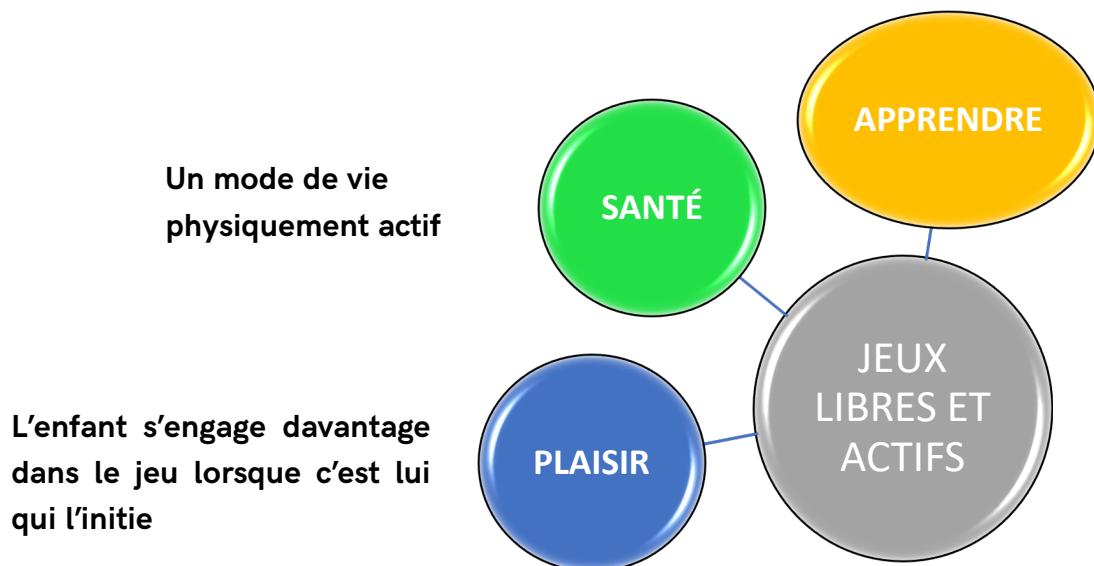
L'expérience alimentaire positive est favorisée au CPE de diverses façons en :

- offrant des collations découvertes et des dégustations;
- animant des ateliers tels que Pat le Mille-Pattes pour les groupes 4 ans;
- offrant une grande variété d'aliments;
- offrant un menu à valeur nutritive élevée;
- permettant aux mamans de venir allaiter à la pouponnière;
- offrant des repas et des collations cuisinées sur place avec des produits frais.

LE JEU LIBRE ET ACTIF

À l'intérieur des saines habitudes de vie, on retrouve plus spécifiquement l'importance du jeu libre et actif qui fait référence au concept de liberté : liberté de mouvement, liberté de choix, le tout dans le plus grand plaisir.

**L'enfant apprend en jouant!
Il ne joue pas « pour apprendre »**



Le jeu libre et actif apporte une valeur ajoutée dans le développement de l'enfant.

POUR L'ENFANT	POUR L'EDUCATRICE
<ul style="list-style-type: none"> ● De décider et d'aller à son rythme ● D'être libre de ses mouvements ● D'explorer son environnement ● De prendre des initiatives ● De relever des défis à sa portée ● De faire des découvertes ● De vivre des réussites ● De bouger à différentes intensités ● D'interagir avec les autres ● De faire des activités variées ● D'identifier ses préférences ● De vivre la simplicité et le plaisir 	<ul style="list-style-type: none"> ● Des enfants qui deviennent autonomes ● Des enfants qui évacuent leur stress et canalisent leur énergie de façon naturelle ● Plus de temps pour observer, faire des liens et penser à ses intentions pédagogiques ● Plus de temps pour interagir avec les enfants, selon leur besoin ● Un horaire quotidien plus flexible ● Moins d'interventions négatives auprès des enfants

*** DU PLAISIR ET ENCORE DU PLAISIR POUR TOUS ***

Pratiques privilégiées au CPE

Le personnel éducateur soutient le jeu libre et actif auprès des enfants en :

- proposant des défis et de la nouveauté;
- effectuant des relances;
- encourageant;
- donnant l'exemple par la participation active;
- étant disponible et à proximité;
- observant et en étant présent;
- offrant du matériel diversifié;

- faisant confiance à l'enfant et en le soutenant au lieu d'interdire;
- stimulant;
- proposant des solutions;
- encadrant.

Communication avec les parents

Chaque jour, les éducatrices remplissent le cahier de communication de l'enfant dans lequel les parents y retrouvent des informations pertinentes sur le développement de leur enfant et sur les activités relatives au CPE.

La communication entre l'éducatrice et les parents occupe une place importante au CPE Alouette. Celle-ci permet d'établir des objectifs communs pour soutenir le développement de l'enfant. Différents moyens sont utilisés pour assurer une bonne communication et collaboration entre le personnel du CPE et les parents

- **Communication quotidienne verbale avec l'éducatrice :**
 - Permet une relation de confiance et d'entraide entre les parents et l'éducatrice.
- **Cahier de communication Amisgest : Communication écrite et transmise à l'aide d'une application informatique par Internet :**
 - Pour permettre un suivi quotidien du vécu de l'enfant.
 - Activités de la journée;
 - Besoin de base : sommeil, appétit, etc.;
 - Sorties éducatives.
- **Rencontre annuelle parents-éducatrice :**
 - Permet d'échanger sur le cheminement ainsi que sur les forces et les défis de l'enfant;
 - Permet d'établir les attentes et des besoins des parents et de l'éducatrice en lien avec le service éducatif offert aux enfants.

Conclusion

L'équipe de travail du CPE Alouette a participé à la réflexion et à l'élaboration de son programme éducatif dans une démarche collective, accompagné par des professionnels de la petite enfance. Fière du résultat, toute l'équipe s'engage à mettre en application et à promouvoir cette plateforme éducative au quotidien.

De plus, pour améliorer ses pratiques ainsi que pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille, le CPE Alouette est déterminé à mettre en place des moyens efficaces et réalistes qui permettront au personnel d'acquérir de nouvelles connaissances et de demeurer à la fine pointe des nouveaux courants en matière de développement de l'enfant et d'éducation à la petite enfance. Par son implication et les échanges avec tous les acteurs du réseau et grâce à l'investissement dans la formation continue et les réunions régulières du personnel, le CPE s'assure d'atteindre ses objectifs en lien avec sa mission.

Bibliographie

MINISTÈRE DE LA FAMILLE. Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 2007

MINISTÈRE DE LA FAMILLE. Gazelle et Potiron, Cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en service de garde éducatif, Québec, Gouvernement du Québec, 2014.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE. Favoriser le développement global des jeunes enfants au Québec, Une vision partagée pour des interventions concentrées, Québec, Gouvernement du Québec, 2014